

## Deux nouvelles inscriptions indochinoises

Louis Finot

Finot Louis, . Deux nouvelles inscriptions indochinoises. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 18, 1918. pp. 13-16.

[Voir l'article en ligne](#)

### Avertissement

L'éditeur du site PERSEE le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les œuvres reproduites sur le site PERSEE sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'œuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris des fins commerciales, doivent être autorisées par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

# DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS INDOCHINOISES

Par L. FINOT.

---

## I

### L'INSCRIPTION DE CHIÈM-SƠN

Nous devons au D<sup>r</sup> Sallet, de Faifo, la découverte d'une nouvelle inscription qui se rattache à l'épigraphie du temple de Bhadreçvara à Mī-sơn, et apporte une donnée nouvelle sur l'histoire de ce grand sanctuaire.

Comme l'inscription de Hòn-cực, elle est gravée sur un rocher situé au bord du Sông Thu-bồn (rive droite), à 350 m. en aval de la première, juste au-dessous du đình de Chiêm-sơn (canton de Mậu-hoà, huyện de Duy-xuyèn, Quảng-nam). Le fait qu'elle ait jusqu'ici échappé aux recherches dont cette région a été l'objet s'explique par une circonstance particulière : elle était dissimulée sous un banc de sable qui fut balayé en 1917 par une inondation ; à la baisse des eaux l'inscription apparut.

Elle est inscrite dans un rectangle (fictif) de 2 m. 95 de long sur 1 m. 20 de haut. Le texte est disposé sur quatre lignes, avec une certaine irrégularité imposée par la surface et les failles du rocher. Les deux premières lignes sont très courtes, la troisième a le maximum de longueur, la dernière est un peu plus courte que la troisième. Les caractères profondément creusés, ont environ 12 cm. de haut. L'écriture est celle de Bhadravarman I<sup>er</sup> (IV<sup>e</sup> siècle çaka).

Voici d'abord le texte tel qu'il se présente (1) :

(1) pūrvveṇa su.. (2) haparvvata (3) dakṣiṇena mahā..... paçcimona kuca-  
kaparvvata (4) rvvata.. uttareṇa mahānadī.

---

(1) L'estampage de cette inscription présente de grandes difficultés pratiques et n'a pu encore être exécuté. Ma transcription est faite d'après une soigneuse copie de M. Parmentier qui ne laisse guère place au doute et à laquelle l'estampage n'ajoutera probablement rien. Les syllabes douteuses sont en italique.

La seule particularité à relever ici est la répétition des syllabes *rvvata* à la fin de la 3<sup>e</sup> et au début de la 4<sup>e</sup> ligne. Comme il n'y a pas trace de caractères à droite du premier groupe et que le commencement de toutes les lignes semble intact, il faut voir dans cette répétition une simple faute du lapicide.

Ce texte est connu par ailleurs : il reproduit l'énoncé des limites du temple de Bhadreçvara tel qu'il est inscrit dans la charte de fondation du temple et répété dans la stèle de Çambhuvarman <sup>(1)</sup>. Mais il nous permet de compléter un nom mutilé dans les deux premières inscriptions, et cette addition constitue, comme on le verra tout à l'heure, un important renseignement topographique.

En comparant les trois versions, nous obtenons le texte suivant :

*pūrvveṇa sulahaparvvato dakṣiṇena mahāparvvataḥ paçcimena kucokaparvvata* <sup>(2)</sup> *uttareṇa mahānadī*.

« A l'Est, le mont Sulaha, au Sud le Grand Mont, à l'Ouest le mont Kucoka, au Nord la Grande Rivière ».

La limite septentrionale nous est fournie pour la première fois par l'inscription de Chiêm-sôn, et cette donnée nouvelle nous permet de rectifier la conclusion qui paraissait se dégager de la charte de Bhadravarman. Les bornes énumérées ne sont pas celles du cirque de Mī-sôn, mais bien celles du domaine du temple, qui s'étendait au Nord jusqu'à « la Grande Rivière », c'est-à-dire jusqu'au Sông Thu-bôn. Il s'ensuit que les trois montagnes qui forment les limites Est, Sud et Ouest, peuvent bien être les montagnes du cirque, mais pourraient aussi se trouver en dehors : c'est une question qu'il convient de réserver.

Une dernière observation se présente tout naturellement. Si Bhadravarman a marqué par une inscription sur roc la limite Nord des possessions du temple, il semble probable qu'il a dû marquer de la même façon les trois autres. Il y aurait donc à découvrir dans les environs de Mī-sôn trois inscriptions sur roc identiques à celle de Chiêm-sôn, qui nous donneraient exactement le périmètre des terres relevant du sanctuaire de Bhadreçvara et nous permettraient en même temps d'identifier les trois montagnes nommées dans l'inscription. La découverte du Dr Sallet, en nous apportant un renseignement précieux, nous permet donc d'en espérer de nouveaux.

---

<sup>(1)</sup> Voir mes *Notes d'épigraphie*, BEFEO., II, 188 ; III, 211 ; IV, 917 ; pp. 4, 34, 129 du tirage à part.

<sup>(2)</sup> J'avais lu précédemment *Kucoka*, mais la voyelle *o* est nettement indiquée sur la copie. Il s'agit sans doute d'un nom indigène, peut-être *Ku cōk*, « l'auguste montagne ».

II

L'INSCRIPTION DE KOMPONG RŪSEI

Cette inscription, gravée sur une stèle (ou plus probablement un piédroit) de grès, a été découverte en janvier 1918 dans une rizière sise à l'Est du lieu dit Tùol Kòk Práh, khum de Kompong Rursei, province de Prei Veng. Elle mesure environ 1 m. 40 de haut sur 0, 58 de large. Elle compte 31 lignes, dont 18 1/2 en sanskrit et 12 1/2 en khmèr. A gauche de la pierre, vers le milieu de la hauteur, 8 lignes du texte sont plus ou moins tronquées par la chute d'une large écaille. Le bas de la pierre a également souffert, et cette circonstance n'est pas pour faciliter le déchiffrement du texte khmèr, déjà plus obscur en lui-même et gravé avec moins de soin que le texte sanskrit. Nous laisserons de côté cette partie, qui ne comprend d'ailleurs qu'une liste de rizières et de donateurs.

Le texte sanskrit se compose de 7 çlokas suivis de 4 1/2 lignes de prose. Il nous apprend que le temple du dieu Āmrātakeçvara fut fondé en 579 çaka (= 657 A. D.) par Jñānacandra, ministre du roi Jayavarman I<sup>er</sup>. Cette donnée chronologique est intéressante, car elle fait remonter de 7 ans la plus ancienne date connue du règne de Jayavarman (586 çaka, inscr. de Vat Prei Vier, ISCC. 1, 60).

*Texte.*

- I (1) svasti o Jayaty Umārdhakāyo pi yogināṃ prabha[v]o ~ -  
(2) parābabhūva yaṃ prāpya Manmatho loka[m]anmathaḥ ||
- II (3) yaḥ Pākaçāsana iva kṣitīndrair dhṛtaçāsanaḥ  
(4) rājā Çrī Jayavarmmeti vijitārātimaṇḍalaḥ ||
- III (5) tasyāmātyo navādyātmā kulīno viduṣāṃ mataḥ  
(6) vikhyāto Jñānacandrākhyo guṇajño guṇināṃ guṇī ||
- IV (7) teneha sthāpito bhaktyā çrīmān Āmrātakeçvaraḥ  
(8) yathā mama Çive bhaktiḥ pratijanma bhaved iti ||
- V (9) ihāpi bhagavān pūrvvaḥ çrīmān Rudramahālayaḥ  
(10) ubhayor devaḥ kulayor ekatvam upabhogataḥ ||
- VI (11) siṅhodaye vṛṣārdhendau kṛṣṇadvādaçake çuceḥ  
(12) çrīmān Āmrātakeço yaṃ sthito nava-muṇiṣubhiḥ ||
- VII (13) .. .. s(m)in çraddhayā dattaṃ kṣetradāsādikān dhanam  
(14) [yo ha]ret sa naro yāyād narakān ekaviṅçatim ||  
(15) .. .. . . . . . nnidhyasya Çrī-Vyomeçvarasya kṣetradvayam asmin  
(16) .. .. [Āmrātake]çvare dattam asya kṣetradvayasya niṣkrayaḥ arccana  
(17) .. .. . . . . . ṣmin Çrī-Vyomeçvare dattam ca tad api çrīmatā Çrī  
Jayavarmma (18) .. .. . . . . . ddham o yad api ca Jñānacandreṇopārjitaṃ tat  
sarvvaṃ çrīmadāmṛatake(19)çvara ..... yam.

*Traduction.*

i. Vive Celui qui, bien que possédant la moitié du corps d'Umā, est le premier des ascètes, Celui à l'approche de qui succomba Manmatha, tortionnaire du monde.

ii. L'émule de Pākaṣana (Indra), dont les ordres étaient portés sur [la tête des] rois, le roi Ṣrī Jayavarman, vainqueur de tous ses ennemis,

iii. eut un ministre irréprochable, réputé le plus noble des sages, homme de mérite et sachant reconnaître les mérites des autres ; il se nommait Jñānacandra.

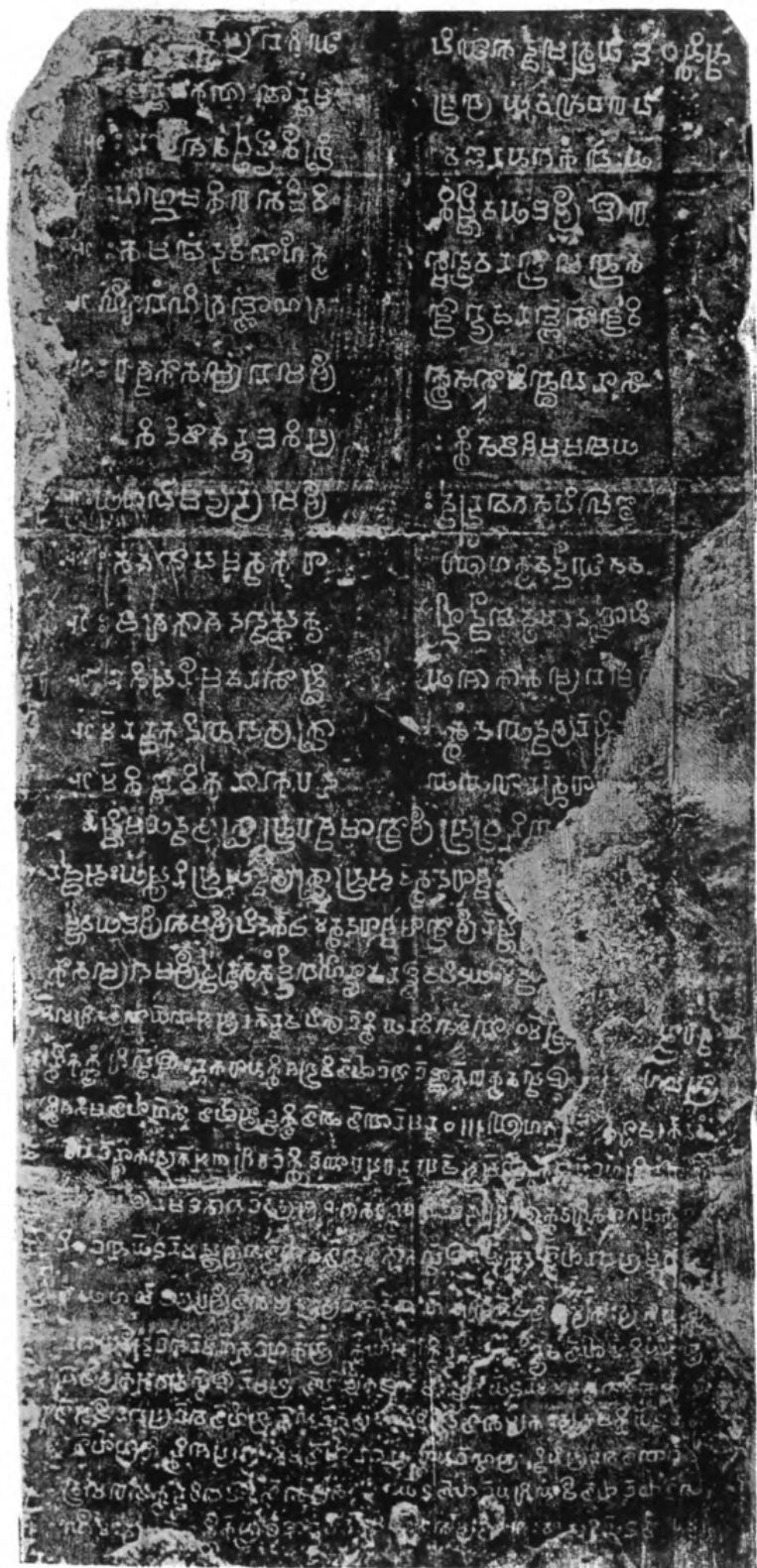
iv. Il érigea avec piété l'auguste Āmrātakeṣvara, en disant : « Puisse ma dévotion à Ṣiva se renouveler dans toutes mes naissances ! »

v. Ici aussi, il y avait antérieurement le temple Mahārudrālaya : les domaines de ces deux sanctuaires furent réunis.

vi. Le lever [du soleil] étant dans le Lion, la lune au milieu du Taureau, le 12<sup>e</sup> jour de la quinzaine noire de Ṣuci, l'auguste Āmrātaka se dressa, en *neuf-muni-flèches* (579 ṣaka = 657 A. D.). Que le ravisseur du patrimoine donné avec foi à ce [dieu], en champs, serfs, etc., aille aux vingt-et-un enfers !

... Deux champs de Ṣrī Vyomeṣvara ont été donnés à cet Āmrātakeṣvara, ... et le prix d'achat de ces deux champs a été donné à Ṣrī Vyomeṣvara. Cela aussi par le roi Jayavarman. .. Tout ce qui a été acquis par Jñānacandra [doit appartenir] à Ṣrī Āmrātakeṣvara.

---



Pl. I. — INSCRIPTION DE KOMPONG RUSEI.